

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 41/1950 (1950)  
  
**Artikel:** Vaud  
**Autor:** Jaccard, Louis / Perrin, M. / L. M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113745>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

au sein du Grand Conseil. Et pourtant, si l'on songe que dans ce domaine le Valais se trouve pratiquement au bas de l'échelle des cantons suisses, que dans la majorité des cas les maîtres ne reçoivent de traitement que pour six mois et que jusqu'en 1948 ils ont reçu des traitements de misère, on doit convenir que ceux qui leur sont servis en ce moment n'ont rien d'excessif. Espérons que les députés le comprendront si de nouvelles propositions devaient leur être présentées sous peu.

L'augmentation des traitements a eu également comme répercussion un retour à l'enseignement de quelques maîtres et de quelques maîtresses et une diminution dans les départs. Autrefois, l'instituteur trouvait assez facilement, en dehors de l'enseignement, un emploi à l'année mieux rétribué. Par suite de l'encombrement des carrières libérales et commerciales, ce sera désormais plus difficile. Pour éviter une nouvelle pléthore dans le personnel enseignant, il a fallu diminuer et même supprimer les rentrées à l'école normale. Les candidats et les candidates du Haut-Valais ne seront acceptés dorénavant que de deux en deux ans. Une mesure semblable sera peut-être aussi prise pour les candidats de la partie romande du canton ; en tout cas, leur nombre a été très réduit à la rentrée de Pâques 1950.

Quelques membres du corps enseignant valaisan ont trouvé des places dans les cantons qui manquent de personnel. Nous osons espérer qu'ils y laisseront le souvenir de bons pédagogues et d'excellents éducateurs.

L. B.

## Vaud

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'année scolaire qui a pris fin au printemps 1950 a vu se déployer dans le domaine de l'enseignement primaire vaudois une activité que l'on pourrait dire normale, n'étaient les difficultés rencontrées encore par le Département de l'instruction publique pour assurer la tenue régulière et continue de toutes les classes du canton. Mais on espère, à ce sujet, que dès l'automne prochain l'on n'aura plus besoin, pour combler les vides, de recourir à des élèves de l'Ecole normale qui n'ont pas achevé leurs études et leur préparation professionnelle.

L'attention du Service de l'enseignement primaire et de la Conférence des inspecteurs scolaires s'est portée plus particulièrement sur les moyens de rendre leur importance et leur efficacité à l'enseignement de *l'instruction civique* et à celui du *français*. A cet effet, les classes et les élèves avaient été pourvus l'année

précédente déjà d'un excellent manuel intitulé *Nos libertés, nos devoirs* composé par M. G. Perriraz, inspecteur des écoles. Un *Guide méthodique pour l'enseignement du français*, sorti de presse quelques mois plus tard, a été remis aux maîtres et a fait l'objet d'un exposé introductif de la part des inspecteurs dans les conférences officielles de 1949. Ce fut l'occasion de démontrer la valeur méthodologique que confèrent à cet ouvrage les exemples et les leçons-types qu'il contient. L'enseignement de la *composition française* a été, d'autre part, l'objet d'exposés et d'applications pratiques dans des cours d'un ou deux jours pendant lesquels les membres du corps enseignant n'ont pas manqué de manifester un réel souci de perfectionnement.

D'autres manuels d'enseignement ont aussi été édités en cours d'année. Tel celui de *solfège*, «*L'Accord parfait*», accompagné d'un guide spécial pour le maître. L'auteur de ces deux volumes, M. Jacques Burdet, professeur au Collège scientifique cantonal, a ainsi doté nos écoles d'un moyen d'enseignement musical que chacun a accueilli avec beaucoup de faveur.

Une *Nouvelle anthologie* pour les classes primaires supérieures, composée par MM. Bornand et Annen, instituteurs, vient de paraître. Elle remplacera celle qui pendant ces quarante dernières années a été utilisée dans ces écoles. Pour l'enseignement de la *géographie* au degré supérieur, un manuel-atlas tenant compte des conditions politiques et économiques actuelles a été mis à la disposition des écoles.

L'autorité scolaire cantonale s'est occupée de nombreuses autres questions. Elle a entrepris la *rénovation du mobilier scolaire* en vue d'une meilleure adaptation à la taille des élèves et aux nouvelles conditions d'enseignement. Un programme précis a été préparé pour les *classes dites d'orientation professionnelle et de travaux manuels*. L'on a procédé à des essais en vue du renouvellement des manuels en usage dans les classes primaires supérieures pour *l'enseignement de l'allemand*. La revision du *Plan d'études primaire* est près de se réaliser.

Afin de faciliter la documentation des maîtres pour leurs divers enseignements, le *Musée scolaire cantonal* a créé une bibliothèque à leur intention et, grâce à l'appui financier de l'Etat, vient d'acquérir, pour le prêt ou la consultation au Musée, un premier lot de deux cents volumes se rapportant aux principales branches d'études.

Maintes communes, soucieuses d'adapter leurs *bâtiments scolaires* aux exigences actuelles de l'hygiène et du confort, ont entrepris à cet effet d'importants travaux de reconstruction et de remise en état. Elles ont été largement aidées par l'Etat qui leur a accordé des subsides dont le montant total n'a pas été loin d'atteindre 800 000 fr. L'amélioration des bâtiments et locaux scolaires et des logements du corps enseignant présente aussi à la campa-

gne une certaine importance en ce sens qu'elle permet de retenir les instituteurs dans les localités rurales et, partant, d'assurer une continuité de l'enseignement dont bénéficient les écoliers de nos villages. L'hygiène y trouve son compte et l'on peut souhaiter que bientôt il n'existera plus dans le canton d'installations et locaux dont on puisse dire qu'ils sont insuffisants. Toutes les communes du canton disposent actuellement d'un *service sanitaire scolaire*. A la suite d'une récente décision du Conseil d'Etat, les infirmières scolaires deviennent officiellement les collaboratrices des médecins scolaires. Les *soins dentaires* sont donnés aux écoliers dans de nombreuses communes. L'on envisage l'organisation d'un tel service s'étendant à tout le canton ; un projet de loi se prépare à cet effet.

A la suite de l'ouverture, en novembre 1949, des classes de Carrouge, de Pailly et de l'internat d'Henniez — celui-ci pour les jeunes filles des communes de la Basse-Broye que leur éloignement a empêchées de se rattacher à un groupement existant — *l'enseignement ménager* se trouve réalisé et organisé dans tout le canton de Vaud. Ainsi toutes les jeunes filles de 15 à 16 ans qui ne font pas d'études spéciales, primaires supérieures ou secondaires, ont aujourd'hui la possibilité de suivre les cours d'une école ménagère. Et voici comment s'exprime à cet égard le Département de l'instruction publique dans le compte rendu de sa gestion de 1949 : « Sous la forme qui lui est donnée, forme prévue par la loi et le plan d'études, l'enseignement ménager tient compte, dans chaque région, des habitudes, des conditions, des exigences locales. Il a gagné la faveur populaire parce qu'il a contribué, par une formation meilleure de la femme, par son éducation ménagère, au bonheur et à la prospérité des foyers. Pourtant si cette réalisation donne satisfaction, il ne faudrait point la considérer comme un aboutissement, mais plutôt comme un acheminement vers un enseignement étendu à toutes les jeunes filles, quelles que soient leur orientation ou leurs études. »

Il convient de signaler ici, en ce qui concerne l'essor pris par l'enseignement ménager dans le canton de Vaud, le fait que l'inspiratrice, l'âme même de cette institution, Madame Michod-Grandchamp, inspectrice, atteinte par les dispositions de la loi sur les fonctions publiques, a cessé en avril 1950 son activité officielle, après une lumineuse et féconde carrière d'une quarantaine d'années entièrement consacrées au service de l'Ecole vaudoise. Le Département de l'instruction publique en prenant congé d'elle lui rendait ce témoignage : « Tout en suivant de près l'enseignement des travaux à l'aiguille, Madame Michod a su, grâce à son esprit compréhensif et pratique, à son bon sens et à son tact, gagner d'emblée et conserver l'estime, la confiance des élèves, du personnel enseignant, de ses collègues et de ses chefs. »

Au début d'octobre 1949, l'Association romande des inspecteurs et directeurs d'écoles était réunie à Lausanne pour ses assises bisannuelles. Le programme, réparti sur deux journées, comportait entre autres une *conférence sur l'enseignement scientifique à l'école primaire*, par M. le professeur Stucky, de l'Ecole normale de Lausanne, la *présentation du Guide méthodique pour l'enseignement du français*, par M. P. Aubert, inspecteur scolaire à Lausanne, et un exposé de M. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, sur le sujet : *Notre école publique il y a cent cinquante ans*. Une excursion en autocar vers la Riviera vaudoise et dans la vallée du Rhône donna l'occasion aux participants de visiter les salines de Bex, de déguster les vins d'Aigle, de s'arrêter au château de Chillon, et enfin, d'être aimablement reçus par la Municipalité de Vevey.

Au moment de clore cette chronique, il serait indiqué, si la place le permettait, de renseigner nos lecteurs sur les *cours* que cette année-ci la *Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire* a organisés à *Montreux*, en juillet-août, et auxquels ont participé plusieurs centaines d'instituteurs et d'institutrices venus de toutes les parties de la Suisse. Nous en reparlerons dans l'Annuaire prochain.

L. JD.

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nos établissements secondaires ont enfin retrouvé, au cours de l'année 1949, cette stabilité si nécessaire à l'enseignement. Certes tout n'est pas parfait ; nos élèves ont toujours de la peine à se concentrer ; ne leur en veuillons pas trop ; il est dans la nature du jeune homme et de la jeune fille de s'intéresser à tout, de courir à la nouveauté ; notre temps ne l'y incite que trop. L'existence trépidante que nous impose une civilisation mécanicienne ne facilite point le travail scolaire ; il est vain de vouloir aller contre son époque ; savoir s'y adapter pour en tirer le meilleur profit possible, telle est la tâche du pédagogue. On sait l'influence qu'exercent sur notre jeunesse la radio et le cinéma ; c'est aux parents qu'incombe le devoir de la surveiller, à l'école le devoir de l'utiliser comme complément au profit du développement des élèves.

Tous deux jouent déjà dans nos établissements un rôle dont l'utilité n'est pas contestable ; l'essentiel est de le canaliser en choisissant judicieusement les programmes de l'une et de l'autre. Tous deux peuvent et doivent constituer un complément utile ; ils ne peuvent ni ne doivent constituer des oreillers de paresse, pas plus que devenir et rester de simples divertissements, pour le seul amusement et le seul repos de nos élèves. Ils ne doivent surtout pas viser à remplacer l'enseignement lui-même ; que pourrait-il rester de tant d'impressions et de visions fugitives ?

Il convient de les faire concourir à cette concrétisation de la vie sans laquelle toute instruction risque de rester stérile. L'on voit aisément tout ce qu'ils peuvent apporter de vivant à des disciplines telles que la géographie, l'histoire, les sciences physiques et naturelles. Le cinéma semble également être en mesure d'apporter une aide bienvenue à l'étude des mathématiques et surtout de la géométrie. Nulle discipline n'exige plus de rigueur; semblable à une chaîne que l'absence d'un seul maillon romprait, elle fait pénétrer les élèves dans le domaine de la pure abstraction ou presque; l'on conçoit aisément qu'ils aient parfois de la peine à s'y retrouver. Le film peut donc les aider à se mouvoir sur un plan qui ne leur est pas familier. M. le professeur Nicolet s'est consacré à cette tâche. Les débuts ont été forcément accompagnés de tâtonnements; la mise au point, qui n'était certes pas facile, est enfin venue; les derniers films présentés à nos maîtres et à nos élèves ont vivement intéressé les uns et les autres. L'imagination des élèves est éveillée par cette succession de lignes et de plans; ils ont l'impression de concourir eux-mêmes à l'élaboration du théorème; grâce au mouvement, ils saisissent mieux la réalité des figures géométriques. Certes cela ne saurait suffire; il reste à démontrer, à prouver l'exactitude du théorème, puis après l'avoir compris, et cela est capital, à le mémoriser. Il y a là une liaison entre le concret et l'abstrait qui permet de faire comprendre l'un par l'autre; l'intérêt de cette liaison est tel qu'il faut souhaiter la généralisation d'une méthode qui facilitera singulièrement le travail des élèves et de leurs maîtres.

Le cinéma et la radio ne sont pas seuls à exercer leur attrait sur notre jeunesse; on sait la passion qu'elle porte aux sports; en quoi ils ne font que suivre leurs aînés. L'école ne pouvait négliger cet aspect de la vie actuelle. Elle s'est efforcée et s'efforce toujours plus d'y voir un des éléments de l'éducation; bien compris, bien appliqué, le sport peut contribuer utilement à la formation du caractère. Aussi faut-il se féliciter des camps de ski, toujours plus nombreux, qui rassemblent maîtres et élèves, leur permettent de se voir et de se connaître sous un autre aspect, de s'entretenir plus librement. On peut en dire autant des compétitions sportives qui opposent, sans les diviser, les élèves d'établissements différents. Ainsi compris, le sport enseigne aux jeunes à la fois la nécessité d'une discipline librement acceptée, et la valeur de ce « fair-play » qui est l'honneur des sportifs de Grande-Bretagne.

Cent-vingt élèves secondaires romands, dont une grande majorité de Vaudoises et de Vaudois, âgés de 14 à 16 ans, ont été invités par les autorités scolaires du comté de Renfrew à passer un mois en Ecosse, à quelque trente kilomètres d'Edimbourg. Accompagnés de maîtres et de maîtresses de leurs collègues, ces jeunes filles et jeunes gens ont trouvé en Ecosse un accueil d'une

chaleur, d'une cordialité qui les ont beaucoup touchés. On saisit tout le profit qu'ils ont tiré d'un pareil séjour, non seulement leur connaissance de la langue anglaise y a trouvé un enrichissement considérable, mais les excursions, les visites de villes, notamment de Londres et d'Edimbourg, le contact quotidien avec des camarades écossais leur ont été d'un profit encore plus grand. Cette expérience sera renouvelée l'année prochaine; nous voulons espérer que la Suisse romande, le canton de Vaud en particulier, pourra à son tour convier de jeunes Ecossaises et Ecossais à faire un séjour dans notre pays.

L'un des buts, parmi tant d'autres, que s'est proposé le Département de l'instruction publique est l'unification des manuels utilisés dans nos collèges. Il y travaille avec succès depuis longtemps. L'année 1949 a vu paraître le volume III de l'*Histoire de la littérature française* (du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours). Notre enseignement dispose maintenant d'un précieux instrument de culture, qui s'inspire de notre esprit et fait aux écrivains de Suisse romande la place qui leur revient. L'*Histoire du moyen âge* a été rééditée; les autres volumes de la collection l'avaient été au cours des années précédentes. Un nouveau manuel de géologie a complété la collection des sciences naturelles, un nouveau manuel de géographie physique et économique a paru; pour l'enseignement de l'allemand, le manuel Rochat-Lohmann, remanié par trois de nos maîtres et adapté aux besoins de notre enseignement, a été remis à nos élèves.

Le recrutement des maîtres de mathématiques et de sciences fut durant ces dernières années une cause de souci pour le Département. En 1948, une amélioration avait été heureusement constatée; elle s'est affirmée en 1949. Le recrutement de la Faculté des lettres, qui s'était ralenti de façon plus qu'inquiétante, a heureusement repris en 1949; sans que l'on puisse parler de pléthore, loin de là, une augmentation fort bienvenue a pu être constatée. Le nouveau statut général des fonctions publiques, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1948, doit bien y être pour quelque chose. Ce statut n'avait pu contenter tout le monde. Le contraire eût été surprenant; les recours furent nombreux. Le Conseil d'Etat a fait droit à une demande du corps enseignant des établissements secondaires de « province ». Il avait été divisé en deux classes: l'une englobant ceux de nos principaux collèges communaux, l'autre les autres établissements « provinciaux ». Cette division avait été mal accueillie; dès à présent tous les maîtres enseignant dans nos collèges communaux sont mis sur le même pied. Le traitement initial est pour tous celui prévu pour la classe inférieure, les augmentations sont celles de la classe supérieure. Solution heureuse, qui a rallié tous les suffrages, et qui impose à l'Etat, à qui incombe le paiement des augmentations pour années de service, une dépense supplémentaire appréciable.

Les contacts avec la France ont continué, et cela est bien naturel, à être fort nombreux. Avec l'Angleterre, les échanges ont continué comme l'an dernier ; nos professeurs et licenciés ès lettres sont fort bien reçus en Grande-Bretagne ; il serait fort désirable que nous puissions de notre côté recevoir plus de maîtres venant d'Angleterre. Les contacts avec l'Allemagne continuent à être d'un établissement difficile ; seul le temps, si nous pouvons continuer à bénéficier d'une paix qui est toujours précaire, pourra remédier à cet état de choses. Nous avons pu toutefois faire un échange de maîtres avec l'Autriche, non certes sans difficultés ; souhaitons que ce premier pas puisse être suivi d'autres ; souhaitons surtout que le mouvement qui, avant guerre, mettait en contact tant de pédagogues et d'établissements scolaires de tous les pays, puisse être repris dans toute son ampleur, et dans un avenir qui ne soit pas trop lointain.

M. PERRIN.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au 15 octobre 1949, le *corps professoral* comptait 29 professeurs honoraires, 56 professeurs ordinaires, 43 professeurs extraordinaires, 41 chargés de cours, 36 privat-docents et 3 lecteurs.

Durant l'année universitaire 1948-49, les *diplômes* suivants ont été décernés : en Théologie, 9 licences et 1 doctorat. En Droit, 29 licences ; 9 thèses y ont été soutenues, dont 6 pour la licence et le doctorat, 2 pour le doctorat seul et une pour la licence seule. A l'Ecole des sciences sociales et politiques, 3 licences ès sciences sociales, 18 licences ès sciences politiques, 3 licences ès sciences pédagogiques, 7 diplômes d'études diplomatiques et consulaires, 15 certificats d'aptitude pédagogique et 1 doctorat ès sciences sociales. A l'Ecole des hautes études commerciales, 36 licences. En Médecine, 34 doctorats et 4 certificats d'études médicales. En Lettres, 16 licences et 2 doctorats. En Sciences, 8 licences, 6 doctorats, 10 diplômes de chimiste et 4 diplômes de géologue. A l'Ecole de pharmacie, 1 diplôme. A l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, 13 diplômes d'ingénieur électricien, 12 diplômes d'ingénieur civil, 10 diplômes d'ingénieur mécanicien, 11 diplômes d'ingénieur chimiste, 3 diplômes de géomètre et 3 diplômes d'architecte.

L'Université a désiré participer, par un prélèvement de 200 000 fr. sur le Fonds universitaire et de 100 000 fr. sur le Fonds d'aide aux laboratoires de l'Ecole polytechnique, à l'acquisition, par l'Etat, de la propriété du Cèdre, où s'élèveront, entre autres, des instituts de la Faculté des sciences et de l'Ecole polytechnique. L'achat de cette propriété a été, comme on le sait, approuvé par le Grand Conseil.

Un autre grand projet est à l'étude, qui intéresse toutes les universités suisses. Il s'agit du *Fonds national de la recherche scientifique*, dont bénéficieraient, non seulement les Facultés scientifiques et techniques, mais aussi les sciences morales. L'étude de ce délicat problème, dont dépend le développement et même, en une certaine mesure, l'existence de nos universités suisses, se poursuit sous la présidence du professeur A. de Muralt, de Berne ; le professeur Robert Matthey plaide avec pertinence et quelque succès, dans toutes les séances de Commission, la cause des « petites » universités.

Le professeur Georges Bonnard ayant remis au Conseil d'Etat sa démission de *chancelier* de l'Université, la Commission universitaire a décidé d'étudier une nouvelle organisation administrative ; le Sénat a proposé au Conseil d'Etat de supprimer le titre et le statut de chancelier, et de créer un poste de secrétaire général, chef de bureau responsable de tous les services administratifs. Le Conseil d'Etat a admis ces propositions, et M. Jean-Paul Chatelanat assume ces fonctions dès le début de 1950.

Au terme de longues délibérations, le Conseil de la *Faculté de théologie* a décidé d'admettre, dès l'automne 1949, les porteurs de la maturité de type A (latin-grec), mais en exigeant d'eux un examen de philosophie et, dans certains cas, un examen complémentaire de langues mortes. Cette décision, conforme à celle qu'avaient prise précédemment la Faculté des lettres et la Faculté de droit, met fin à une situation paradoxale. Souhaitons qu'il n'y ait pas lieu de revenir sur cette question.

L'*Ecole des sciences sociales et politiques* n'avait jusqu'ici qu'un dépôt de livres, dans lequel restaient pratiquement inutilisées les bibliothèques léguées à l'Ecole par les professeurs Vilfredo Pareto et Maurice Millioud. Dès la fin de 1949, trois petites salles de lecture ont été aménagées à la rue Vuillermet : l'Ecole a maintenant son centre de travail.

La délégation des Facultés de droit, de médecine et des sciences qui dirige l'*Institut de police scientifique* est composée des professeurs P. Cavin (droit), M.-H. Thélin (médecine), H. Goldstein (sciences) et M.-A. Bischoff (police scientifique). Tous ses élèves, à l'exception d'un Luxembourgeois, d'un Siamois et d'un Palestinien, sont de nationalité suisse. En mai, juin et octobre 1949, cet institut a organisé un cours théorique et pratique à l'intention des aspirants-inspecteurs de la Police de sûreté vaudoise. Son directeur a été appelé en Egypte, en février 1949, pour procéder à une expertise devant les tribunaux mixtes d'Alexandrie. L'institut a reçu en outre la visite d'un groupe d'étudiants en droit de l'Université de Genève, sous la conduite du professeur Jean Graven, et celle du personnel du laboratoire de l'état-major de l'armée, dirigé dès 1939 par un de ses anciens collaborateurs.

Un cours de perfectionnement a été organisé par la Société vaudoise de médecine, avec la collaboration de la *Faculté de médecine*, pour mettre au point, à l'intention des praticiens de la ville et de la campagne, un vaste et important sujet : le cœur et la circulation. Par la voix de son doyen, mais sous l'inspiration des professeurs compétents dans ce domaine, la Faculté a pris publiquement parti contre la loi fédérale dite loi Bircher.

Durant l'année 1949, l'*Institut d'anatomie pathologique* a pratiqué 835 autopsies et 8448 analyses histologiques. Ces chiffres représentent, par rapport à 1948, une augmentation de 96 autopsies et de 137 analyses. Sur ces 8448 analyses, 3500 ont été demandées par les services de l'Hôpital cantonal, 1746 par des infirmeries et hôpitaux du canton, et 3202 par des médecins, dentistes et vétérinaires des cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Tessin. Les locaux du nouvel institut ont été utilisés pour les cours de l'Ecole d'infirmières de l'Hôpital cantonal, le cours de la Société lausannoise des troupes du service de santé, le cours de perfectionnement de la Croix-Rouge, et un cours pour l'introduction de la vaccination anti tuberculeuse par le B.C.G. Plusieurs associations y ont tenu leurs congrès : la Société helvétique des sciences naturelles, la Société suisse de cardiologie, la Société suisse de dermatologie.

La *Faculté des lettres* est celle qui compte la plus forte proportion d'étudiantes : au semestre d'hiver 1948-49, sur 132 étudiants, on y comptait en effet 77 étudiantes (et 49 auditrices sur 71 auditeurs) ; au semestre d'été 1949 : 69 étudiantes sur 121 étudiants (et 37 auditrices sur 50 auditeurs).

M. Pierre Gilliard, directeur de l'*Ecole de français moderne*, a été remplacé, dès le 15 octobre 1949, par le professeur Gilbert Guisan. Le Conseil d'Etat a procédé à la réorganisation de l'enseignement, en constituant, à la place de deux postes d'assistant, un poste de lecteur. Ce poste, confié dès octobre 1949 à M. Henry Hentsch, est assumé, dès octobre 1950, (M. Hentsch étant devenu entre temps directeur du Gymnase de jeunes filles) par M. Ernest Giddey.

Les *Cours de vacances* comprenaient jusqu'ici un cours spécial pour professeurs de français, et un cours général, divisé en quatre séries de trois semaines chacune. Le cours spécial, peu fréquenté, et assez peu par d'authentiques professeurs, sera désormais remplacé, dans le cadre du cours général, par une classe très avancée, pour professeurs, constituée après examen. Par contre, les classes de phonétique rencontrent un succès croissant, qui obligera l'Ecole à faire appel à de nouveaux phonéticiens. Les 357 étudiants qui ont fréquenté les cours en 1949 provenaient, pour la plupart, de la Suisse alémanique ou italienne (153), du Royaume-Uni (86) et des Etats-Unis d'Amérique (50). Signalons

l'heureuse initiative de M<sup>me</sup> Charlotte-T. Muret, professeur d'histoire à Barnard College (Columbia University), qui a organisé, avec l'appui des autorités de son collège, un cours d'été pour un groupe de ses étudiantes, et les a accompagnées à Lausanne.

Sur proposition de l'Association des ingénieurs-docteurs de France, le Ministère français de l'Education nationale a, par arrêté du 13 octobre 1949, admis l'équivalence des titres d'ingénieur délivrés par l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich et par l'*Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne* avec ceux des grandes Ecoles françaises : Ecole polytechnique, Ecole supérieure des mines, Ecole nationale des Ponts et Chaussées, Ecole centrale, etc.

Au semestre d'hiver 1948-49, notre Ecole polytechnique comptait 543 étudiants, dont 423 à l'Ecole d'ingénieurs, 76 à l'Ecole d'architecture et 44 au Cours de mathématiques spéciales. Comme d'habitude, le nombre des étudiants au semestre d'été était quelque peu inférieur, soit 463, dont 357 à l'Ecole d'ingénieurs, 66 à l'Ecole d'architecture et 40 au Cours spécial.

En plus des exercices indispensables à la formation pratique des ingénieurs, les laboratoires de l'Ecole poursuivent de nombreuses recherches, à la demande soit de l'Etat, soit de l'industrie privée. C'est ainsi que le *Laboratoire d'électro-technique* a étudié, pour le compte de l'armée, certains explosifs et des appareils propres à vérifier certaines de leurs propriétés. Il a fait, en outre, l'étude d'appareillages propres à démontrer les effets de la foudre sur des installations électriques ; et étudié, en vue d'une expertise judiciaire, les conditions d'explosion de gaz, détonant sous l'effet d'une décharge électrique.

Les ordres d'essais adressés au *Laboratoire d'essai des matériaux* par les architectes, les entrepreneurs ou les pouvoirs publics ont dépassé, cette année, les possibilités des installations existantes ; pour répondre à toutes ces demandes, il eût fallu disposer de place et de machines supplémentaires.

Parmi les études exécutées pour l'extérieur par le *Laboratoire d'hydraulique*, mentionnons l'étude de l'écoulement au travers de brèches pratiquées dans un barrage évidé du type « Salanfe » (pour l'Energie Ouest Suisse) et dans un barrage du type « Lucendro » (pour Aar et Tessin S.A.) ; et l'étude de la chambre d'équilibre de l'usine de Moncabril (Espagne).

L'activité du *Laboratoire de géotechnique* a porté principalement sur une série de problèmes particuliers, souvent complexes, posés par la fondation d'immeubles, d'ouvrages d'art, de routes et de pistes d'aérodromes. Le problème des tassements d'immeubles, fondés sur sol argileux ou sableux, a fait l'objet d'une publication dans la revue internationale « Géotechnique », où sont exposées les conclusions d'ordre général déduites des études faites ces dix dernières années dans ce domaine. Ce laboratoire a été chargé,

en outre, par l'Etat de Vaud, l'Etat de Genève, l'Etat de Neuchâtel et la commune de Lausanne, de l'étude des sols de fondation de nombreux immeubles, routes ou pistes.

Le *Laboratoire de statique des constructions* a effectué des études sur de nombreux modèles, principalement sur les systèmes de construction comportant des plaques ou des dalles en béton armé ; études dont les résultats ont parfois amené les constructeurs à modifier les bases mêmes de leurs projets. Travaillant en liaison avec la pratique, ce laboratoire a eu, dans certains cas, la possibilité d'analyser le comportement des ouvrages correspondant aux modèles étudiés ; et de constater ainsi une concordance satisfaisante entre les déformations de ces ouvrages et celles que les modèles permettaient de prévoir.

Un certain nombre de travaux ont été confiés à l'*Institut de photogrammétrie* par la Confédération et le canton de Neuchâtel ; notamment le relevé topographique, par photogrammétrie aérienne, à l'échelle de 1/1000, du Val-de-Travers, en vue de la correction de l'Areuse.

Trois nouveaux cours ont été introduits au programme de l'*Ecole d'architecture et d'urbanisme*, en attendant l'ouverture de la section d'urbanisme : Distribution d'eau et navigation intérieure (M. le professeur Bonnard), Urbanisme et plan d'extension (M. Virieux, chargé de cours) et Géographie urbaine (M. le professeur Onde).

L. M.

## Suisse alémanique \*

### CONFÉDÉRATION

#### I. Ecole polytechnique fédérale

Le nombre des étudiants immatriculés à l'Ecole polytechnique fédérale, pour l'année 1947-1948, s'est élevé à 414 dont 3238 Suisses et 144 étudiantes de diverses nationalités. Celui des professeurs ordinaires et extraordinaires a été, pendant la même période, respectivement de 76 et 26, à quoi il faut ajouter 53 privat-docents ou professeurs « titulaires » et 199 assistants.

\* La documentation sur laquelle repose cette chronique est empruntée, pour une large part, à l'excellent *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen* que rédige M. E.L. Bähler, Aarau, vol. 1949.